

VEYRIER INFO

N°23 • Mars 2024 - Paraît plusieurs fois par an

Une nouvelle ligne de bus 49 pour Veyrier ?

Le 10 octobre dernier, le Conseil municipal de la commune de Veyrier acceptait par 14 voix contre 4 et 2 abstentions l'ouverture d'un crédit pour financer la création de la nouvelle ligne de bus 49 permettant de relier le village de Veyrier à la gare CEVA du Bachet, en passant par Troinex.

Suite à un référendum déposé par des associations de riverains, nous serons appelés aux urnes le 9 juin prochain pour voter sur le sujet.

La commune de Veyrier est actuellement desservie par les lignes de transports publics suivantes :

- Bus 8 passant par Florissant - route du Pas de l'Echelle pour terminer sa course à la douane de Veyrier.
- Bus 20 (qui remplace temporairement l'ancienne ligne 8 Veyrier-Tournettes) passant par la route de Florissant - Stand de Tir - Route de Veyrier en direction du village pour finir aux Tournettes.
- Bus 41 (en provenance de Carouge) passant par Vessy et le futur quartier des Grands-Esserts - Stand de Tir - Antoine-Martin - Chemin des Marais - Tournettes - Petit-Veyrier ou continuant en direction de la gare du CEVA de Chêne-Bourg sur la route du Pas de l'Echelle en passant sur le pont de Sierne (reprenant en partie le tracé de la ligne 34 qui a été supprimée).
- Avec l'arrivée des premiers habitants dans le futur quartier des Grands-Esserts il est prévu également que la ligne urbaine du Bus 7 venant de Champel soit prolongée jusqu'à celui-ci. A savoir également qu'après la mise en service du BHNS (ligne 21) reliant Veyrier à la halte du CEVA Pont-Rouge, le bus 41 aura son terminus aux Grands-Esserts.

Mais revenons sur la future ligne de bus 49 :

L'ensemble des membres du PLR sont favorables à la venue de cette nouvelle ligne de bus qui permet de relier le village de Veyrier à la gare du CEVA de Bachet en passant par Troinex, tout comme la majorité des Conseillers Municipaux qui ont accepté en octobre dernier la résolution proposée par le Conseil Administratif de la Commune de Veyrier allant dans ce sens. Mais comme vous l'avez compris c'est son tracé, tel que décidé par l'Office Cantonal des Transports (OCT) qui, depuis son annonce en 2019, fait polémique et continue de faire couler beaucoup d'encre à Veyrier et sur la commune voisine.

Pour rappel, la commune de Veyrier a défini un nouveau Plan Directeur Communal (PDcom) dans lequel figure un axe de mobilité douce, situé entre le Chemin des Rasses et le Chemin de Bois Gourmand, menant au Grand-Donzel, qu'elle a spécialement sécurisé dans le but de limiter la vitesse et de réduire la quantité du trafic motorisé. Cet axe est aujourd'hui très apprécié et emprunté principalement par nos jeunes se rendant à pied, à vélo ou en trottinette au centre sportif pour y exercer leurs activités sportives ou pour se rendre à l'école de Pinchat.

Ces aménagements ont été réalisés par la commune il a 4 ans pour un montant de CHF 4.5 millions. A cette époque l'OCT avait d'ailleurs validé ces travaux précisant que « ces aménagements permettraient de recevoir la future ligne de bus prévue dans la planification des Transports publics genevois (TPG) ». Il est donc difficilement compréhensible de devoir revenir aujourd'hui en arrière pour réaménager ce tronçon en rabaisant les dos d'ânes, enlevant les places de parc et élargissant la chaussée pour que les bus puissent croiser, le tout pour un montant additionnel

à notre charge estimé à CHF 396'000.-! Ceci reviendrait à anéantir tous les efforts consentis en faveur de la mobilité douce.

Quelles solutions avons-nous proposées ?

La Commission de l'Aménagement et ses élus PLR ont immédiatement saisi ce sujet et demandé d'auditionner l'OCT. Ses représentants nous ont alors laissé entendre que soit la ligne passera comme décidé, soit il n'y aura pas de ligne, ce qui a fait que les commissionnaires ont donc préféré souscrire à cette ligne essentielle pour la commune plutôt que de prendre le risque de ne rien avoir du tout.

Nous avons ensuite entendu les représentants de l'Association des Intérêts de Vessy (AIV) et auteurs de la pétition, afin de trouver une option qui puisse satisfaire à toutes les parties. Nous avons alors écrit au conseiller d'Etat nouvellement responsable du département de la mobilité, pour lui proposer une alternative qui permettrait d'utiliser les infrastructures existantes en conservant le tracé défini dans le village, puis d'emprunter la route de Veyrier jusqu'au Stand de Tir, continuer sur la route Antoine-Martin et reprendre ensuite le tracé sur la route de Marsillon en direction de Troinex.

Cette solution ayant pour avantages :

1. d'être économe, en utilisant les infrastructures existantes,
2. de satisfaire aux besoins de l'OCT et des habitants de notre commune permettant de relier Veyrier à la gare du CEVA Bachet,
3. de conserver l'axe de mobilité douce mis en place et

4. d'offrir en plus une liaison entre les écoles de Grand-Salève, la Salésienne, Bois-Gourmand et GIRSA, ainsi que les crèches du village avec le Centre Sportif.

Malheureusement, notre proposition n'a pas été soutenue, sous prétexte que :

- «les riverains du chemin de Bois-Gourmand se trouvent à plus de 300m d'un arrêt de bus», ce qui contrevient à la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50) et
- le tracé sur la route Antoine Martin fasse doublon avec la ligne de bus 20 qui rappelons-le n'est que temporaire.

Nous n'avons pas fini d'en entendre parler

Vous avez peut-être lu dans la presse que la commune voisine de Troinex qui, bien qu'elle avait obtenu l'autorisation de construire pour l'aménagement de cette nouvelle ligne de bus sur son territoire, vient d'être déboutée en justice par des riverains. Elle propose désormais, comme nous l'avons fait, un parcours alternatif et sans investissements supplémentaires.

Qui sait donc, si à l'issue du vote de ce prochain référendum, les autorités cantonales et les TPG n'auront d'autre alternative que de revoir leur copie pour que ce projet de nouvelle ligne de bus 49, que tout le monde souhaite, puisse se réaliser? Aussi comprendront-ils que pour gagner du temps et de l'argent il vaut souvent mieux tenir compte l'avis des usagers plutôt que de se hâter à tracer des lignes de bus sur un plan?

Melina BARRAS • Conseillère municipale

A quand une décharge cantonale de la Place-Verte ?

Emblématique de la manière dont certains technocrates de l'administration genevoise traitent leurs dossiers, le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) rattaché au Département du territoire a annoncé en décembre dernier, soit 31 mois après la 1ère mise à l'enquête au printemps 2021, qu'une analyse juridique du projet de plan de zone de décharge envisagé du côté de la Place-Verte impliquait de procéder à une mise à jour du Plan directeur cantonal (PDCn).

Pour mémoire, il convient de rappeler que le Conseil municipal avait validé cet emplacement en 2016 dans le cadre de l'adoption du plan directeur cantonal des décharges pour matériaux d'excavation non pollués, cela sous diverses conditions concernant tant la hauteur du remblayage que la zone d'apport. Il s'agissait principalement de permettre l'élimination des matériaux d'excavation du chantier des Crêts à Troinex et celui des Grands-Esserts à Veyrier. Ainsi en 2018, un projet de plan

de zone de décharge a fait l'objet d'une enquête publique. Il prévoyait une décharge d'un volume de 280'000 m³ couvrant environ quatorze hectares destinés aux remblais de la région «Genève-Sud». Il a suscité de nombreuses oppositions, dont des pétitions.

Depuis lors et sans statuer sur le bien-fondé de ces oppositions, le GESDEC s'est finalement rendu compte qu'en application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), tout projet de décharge devrait être inscrit au plan directeur et approuvé par la Confédération. Or, ce n'est manifestement pas le cas de celui envisagé à la Place-Verte.

Partant, trois procédures vont devoir être menées à terme :

1. le Canton doit procéder à une mise à jour partielle de son PDCn, laquelle vient d'être initiée; elle doit inclure une enquête publique prévue pour l'été 2024 ainsi qu'une consultation des communes pour déboucher, sous réserve d'opposition majeure, à une adoption par le Grand-Conseil à fin 2025 et une approbation par la Confédération en été 2026
2. en parallèle, le projet de décharge requiert pour chaque site l'adoption d'un plan de zone par le

Conseil d'Etat, qui fera aussi l'objet d'une enquête publique; s'agissant d'un plan d'affectation, il devra également subir une procédure d'opposition durant laquelle les personnes s'étant manifestées lors de l'enquête publique pourront former leur opposition au projet; une fois les éventuelles oppositions traitées et la mise à jour du PDCn approuvée par la Confédération, le plan de zone de décharge pourra être adopté par le Conseil d'Etat

3. enfin, le projet requiert encore une autorisation d'exploitation dont la procédure ne pourra s'initier qu'une fois le plan de zone adopté, soit à l'horizon de l'été 2026.

En conclusion, il faut bien observer que le planning intentionnel des autorités cantonales et le calendrier d'adoption qui en découle ne prennent aucunement en considération la durée des éventuelles procédures de recours... Pour les riverains, il s'agit donc d'une longue saga en perspective. De son côté, le PLR Veyrier suivra avec attention l'évolution de ce projet, compte tenu de ses incidences pour la Commune et ses habitants.

Philippe PROST • Vice-Président du PLR Veyrier

Le PLR Veyrier a récemment eu la peine de perdre deux de ses membres et tient ici à leur rendre hommage.

Laurent Bernheim est décédé le 27 novembre 2023. Conseiller municipal depuis 2007, Laurent a présidé le Conseil en 2015-2016 et fut membre de toutes les commissions que compte ce dernier.

Enfant de Veyrier, Laurent s'est investi sans compter dans l'exercice de son mandat.

Généreux, d'une intelligence vive, Laurent savait toujours trouver les mots justes pour exprimer ses idées et soutenir ses amis.

Nous perdons en Laurent un ami sincère et fidèle.

Décédé le 22 décembre 2023 au bel âge de 93 ans, René Barro fut Conseiller administratif et Maire de Veyrier de 1975 à 1987, après avoir été Conseiller municipal.

René a présidé et accompagné le développement de la Commune qui lui doit beaucoup.

Portant haut les idées et les valeurs de notre parti, René a fait profiter ses successeurs et amis de son expérience et de ses conseils avisés et bienveillants.

Que les familles de Laurent et René trouvent ici l'expression de la profonde sympathie du PLR Veyrier.

Serge PATEK • Président du PLR Veyrier

Lundi 25 mars dès 19 heures 30
dans le Carnotzet de l'ancienne Salle communale
aura lieu l'Assemblée Générale Extraordinaire du PLR Veyrier
à laquelle vous êtes toutes et tous invités.

*Nous y parlerons de la ligne de bus 49 et du referendum
sur lequel vous devrez voter le 9 juin prochain.*

Nous y entendrons un(e) représentant(e) du comité référendaire
ainsi que des membres du Conseil municipal.

2025 est une année électorale

Si vous êtes intéressé(e) à vous engager
en faveur de votre commune,
n'hésitez pas à contacter notre président.

Nous cherchons des Veyrites engagés,
volontaires et porteurs d'idées innovantes.

PLR

Les Libéraux-Radicaux Veyrier

**Nos valeurs : liberté, responsabilité, solidarité,
égalité des droits et des devoirs.**

Adhésion/contact: PLR Veyrier, Serge Patek, Ch. de l'Argilière 6, 1234 Vessy
www.associations-plrge.ch/les-associations/veyrier  Plr de Veyrier
